



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

PREFECTURE
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau de la Réglementation Générale et des Elections

Site Internet : www.cher.pref.gouv.fr

☎ : 02-48-67-36-03 - 📠 : 02-48-67-34-41

**ARRETE PREFECTORAL
PORTANT MODIFICATION
D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION
(LIDL VAL D'AURON)
n° 18.31.033.00580**

La Préfète du Cher, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu les articles L251-1 à L255-1 et R 251-1 à R 253-4 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2015 autorisant la modification du système de vidéoprotection du supermarché LIDL situé avenue de Robinson à Bourges après travaux,

Vu la demande présentée par le Directeur Régional de la SNC LIDL, en vue d'être autorisé à déplacer une des caméras extérieures dans le sas d'entrée du magasin,

Vu la commission départementale de vidéoprotection du 30 juin 2015,

Le référent-sûreté entendu,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général,

A R R E T E :

Article 1^{er} – L'article 2 de l'arrêté du 4 juin 2015 susvisé est modifié comme suit : « Le nouveau système soumis à autorisation comporte 12 caméras intérieures et une caméra extérieure. »

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté 4 juin 2015 restent inchangées.

Article 3 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera notifiée au pétitionnaire.

Bourges, le 13 août 2013
la Préfète,
pour la préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

signé : Fabrice ROSAY